

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunes Question écrite n° 2555

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'intérêt et l'importance qu'il y aurait à apprécier plusieurs rapports qui font état, en Europe et notamment en France, du développement de l'obésité, dont la médecine clinique et l'épidémiologie ont amplement démontré qu'elle constituait un danger, dans la mesure où elle augmente, de manière massive, le risque d'apparition de diverses complications liées au diabète, à l'hypertension artérielle et aux affections cardioneuro-vasculaires. Dans une étude récente (The Lancet, 8 août 1997), le professeur Per Björntorp souligne l'intérêt qu'il y aurait à mettre en oeuvre une politique préventive, notamment au niveau des cantines scolaires, alors que, semble-t-il, cette priorité ne rencontre guère d'échos au sein des différentes administrations concernées par la santé des jeunes. Connaissant l'intérêt et l'importance qu'il attache à la définition d'une politique dynamique à l'égard de la jeunesse, il lui demande de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à ces réflexions (Le Monde, 12 août 1997).

Texte de la réponse

Différentes enquêtes réalisées auprès des jeunes ont montré que leurs habitudes alimentaires sont loin d'être toujours satisfaisantes. L'éducation nationale se soucie de ce problème car il peut, en effet, avoir de graves répercussions sur l'état de santé cardio-vasculaire des futurs adultes. La prévalence de l'obésité à six et quinze ans sera connue au niveau national et la tendance évolutive sera appréciée grâce à une enquête périodique portant sur un échantillon d'élèves examinés en grande section de maternelle et en classe de troisième des collèges. Si les médecins de l'éducation nationale sont formés à l'éducation nutritionnelle dans le cadre d'un module « Education pour la santé » lors de leur formation à l'Ecole nationale de santé publique de Rennes, et sont donc à même d'assurer la formation des enseignants du premier degré où l'éducation nutritionnelle est désormais intégrée aux programmes, un effort reste à faire dans la formation à la nutrition des personnels directement concernés par la restauration scolaire que sont les intendants, les chefs cuisiniers et les personnes chargées des achats alimentaires. Des orientations allant dans le sens d'une alimentation conforme aux besoins alimentaires de l'enfant et de l'adolescent définis par le comité scientifique de l'alimentation humaine de Bruxelles vont être données à ces personnels ainsi qu'aux chefs d'établissement. Ce texte comportera : un constat ; des généralités sur les recommandations actuelles du comité scientifique de l'alimentation humaine de Bruxelles ; des recommandations sur l'alimentation et les boissons ; la création d'une commission de la restauration scolaire au sein des établissements, associant toutes les personnes concernées et s'occupant de tous les aspects de la restauration, est notamment conseillée ; un rappel pour les personnels de santé de l'éducation nationale de veiller à la surveillance de l'équilibre alimentaire.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez

Circonscription: Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE2555

Numéro de la question: 2555

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er septembre 1997, page 2747 **Réponse publiée le :** 20 octobre 1997, page 3576